

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

M. McLEOD, Rédacteur.

M. JEAN RAIMBAULT, Archiprêtre,

Curé de Nicolet, &c., &c.

AMBULANT CORAM CHRISTO CUNCTIS DIEBUS.
I Lib. Reg. II, 35.

(SUITE.)

X.

Monsieur l'Evêque de Québec ne devait pas laisser inutiles à la cause publique les capacités éminentes de M. l'abbé Raimbault. Dans les divers postes qu'il avait desservis il avait fait preuve de talents remarquables et d'une science exacte toujours relevée par des formes brillantes. Il était partout reconnu pour un homme de premier mérite qui joignait à une grande fermeté, beaucoup de douceur, et à une habitude consommée des affaires, un esprit de conciliation qui ne pouvait manquer de lui assurer dans son nouveau poste la grande autorité qui lui était nécessaire.

En septembre 1866, M. Raimbault fut nommé curé de Nicolet. Il laissait la Pointe-aux-Trembles où il n'avait pas desservi tout à fait un an, pour aller remplacer à St-Jean-Baptiste de Nicolet, M. Alexis Darocher (x) qui devait aller lui succéder à la Pointe-aux-Trembles. La Providence élevait l'abbé Raimbault à l'affection d'une paroisse pour qu'il allât faire le bonheur d'une autre où ses aimables qualités ne pouvaient que rendre son ministère très-éfficace. Elle lui fournissait en outre l'occasion de rendre d'incalculables services à la cause de l'éducation. Enfin un autre ordre d'événements possibles s'ouvrait devant lui. Il eut se maintenir à la hauteur des circonstances.

Nommé Supérieur et Procureur du Collège de Nicolet, dès son arrivée en cette paroisse, cette institution devint bien florissante sous son administration si fructueuse, et si remarquable par l'activité et la persévérance qu'il a déployées dans la charge de Supérieur.

Il s'attacha de bonne heure à former les jeunes gens aux connaissances et aux vertus du ministère ecclésiastique. Pendant plus de trente ans il vit se succéder dans cette maison un grand nombre de sujets qui lui conservaient toujours le plus profond respect et le plus religieux attachement. Comme procureur, sa tâche était plus laborieuse. Il lui fallait pourvoir à tout avec prudence et avec ménagement, consulter les goûts des individus, ne pas blesser les susceptibilités et se conformer aux vues des administrateurs de la maison. Tout était à faire, à créer; il n'y avait ni organisation à maintenir, ni système arrêté. Les moyens pécuniaires faisaient défaut, on ne comptait ni ressources puissantes ni appui considérable. Le procureur ne pouvait procéder, établir, organiser qu'avec hésitation, au hasard, qu'après des tâtonnements inévitables, et presque toujours isolément et encore avec une parcimonie déplorable imposée par les circonstances. Combiner patiemment, améliorer sans cesse, c'est là, il faut en convenir, un grand mérite. M. Raimbault fut au niveau de ce devoir, quoi qu'il fut peu familier avec les habitudes et les usages des populations agricoles et que les moyens de communication fussent assez difficiles il y a quarante ou cinquante ans. Et ceux qui lui ont succédé dans cet office, auquel pendant plus de vingt ans il a été attaché, ont été heureux de profiter de ses indications et de ses données.

M. Raimbault, malgré ses nombreux devoirs, desservit sa paroisse avec sa piété toujours si soutenue, se distinguant par cet esprit d'ordre et de régularité qu'il avait partout mis en honneur. Prédicateur conciliant et persuasif, il eut bientôt conquis l'estime et l'affection de ses ouailles. Sa cordialité franche lui acquit en peu de temps une juste influence; et les anciens paroissiens de Nicolet rappellent encore avec plaisir les rapports qu'ils ont eus avec cet excellent pasteur. Nous regrettons de ne pouvoir suivre dans leurs détails les renseignements que nous avons eus sur sa sagesse dans l'administration des paroisses.

Il y avait environ trois ans que M. Raimbault était à Nicolet

(x) Délégué à la Pointe-aux-Trembles, au diocèse de Montréal, le 30 juin 1836, à l'âge de 68 ans.

lorsque M. Joseph-Onésime Leprohon fut envoyé comme régent au Collège. Bientôt M. le Supérieur se lia d'amitié avec ce vertueux ecclésiastique, et au 1er octobre 1816, il le vit placer auprès de lui comme directeur du Collège de Nicolet où il remplaça en cette capacité M. L. Archambault le même qui plus tard fut curé de St. Michel de Vandreville (x).

Né à Montréal le 6 février 1789 et élevé au collège de cette ville sous les auspices des messieurs de St. Sulpice, M. Leprohon avait été ordonné prêtre au mois de février 1814 (b).

On sait les services qu'il a rendus à la maison de Nicolet pendant plus de vingt-cinq ans qu'il la dirigea. Mort au presbytère de Nicolet, le 19 mai, 1844, ayant succédé à Monsieur Raimbault comme curé de cette paroisse. Humble, mais dévoué, pieux et prudent, lui seul ne se doutait pas de son mérite transcendant. Plein de douceur et de modestie, il joignait le caractère le plus aimable aux connaissances les plus étendues. Ses occupations constantes auprès des sujets de la maison ne lui firent jamais oublier ses devoirs, ni l'esprit de son état. Il a fini ses jours dans les sentiments de la piété qui l'a toujours animé, après avoir préparé au ministère des autels un grand nombre de saints prêtres qui chérissent le souvenir de ce vertueux directeur. Nul mieux que lui n'a réussi à se concilier la confiance de ses supérieurs, l'affection de ses confrères et le respect des fidèles.

C'est à l'éducation de la jeunesse que ces deux prêtres consacraient leurs talents, leurs forces et leur savoir; et le public sait qu'ils ont dignement rempli leur mission. Tous deux ont donné à la noble cause de l'instruction et de l'éducation des grâces que nul ne saurait méconnaître.

(A Continuer.)

Démonstration en faveur de l'emprunt pontifical.

Montreal, hier soir, le théâtre d'une de ces grandes démonstrations catholiques qui font la joie et l'orgueil de notre religion. Comme à l'époque de Castellardo, une vaste enceinte regorgeait de spectateurs zélés et dévoués au Souverain Pontife. Il s'agissait d'affirmer, une fois de plus, les droits du St. Siège et de protester contre les spoliations dont il a été la victime, et la population s'est portée par un mouvement spontané et enthousiaste vers la salle académique du collège Ste. Marie, où la voix de notre premier pasteur avait appelé les fidèles. Les RR. PP. avaient fait valoir un discours d'entrée pour donner plus d'extension à ce vaste et splendide appartement et leur comptait par milliers le nombre des personnes présentes.

Il est beau de constater un résultat aussi éloquent dans un siècle où la foi a tant de combats à soutenir. C'est par le dévouement multiplié des hommes qu'il faut combattre la malice des hommes et les efforts des traîtres catholiques doivent de cette diversité humaine, qui répandent la dévastation sur la face de la terre.

(a) M. Paul Louis Archambault, né à St. Joseph de la Rivière des Prairies au diocèse de Montréal, le 27 septembre 1787, études au Séminaire de Montréal, fut d'abord envoyé au Collège de Nicolet pour y enseigner les humanités. Il y revint ensuite en qualité de Directeur. M. Archambault fut ordonné prêtre en octobre 1812, et dirigea la maison de Nicolet jusqu'au mois de septembre 1819, qu'il fut nommé curé de St. Michel de Vandreville, où il se constamment distingué par la pratique des plus rares vertus. En 1841, Monsieur l'Evêque de Montréal, appréciant la douceur, le zèle, la piété et les autres vertus sacerdotales qui relevaient le beau caractère de M. Archambault, lui donna la Cath. dralde de Nicolet. Ce digne et pieux prêtre mourut à Vandreville, Samedi, 20 février 1858. Qu'il nous soit permis d'ajouter ici quelques lignes qui nous furent adressées au moment de sa mort. « Le curé de Vandreville m'a toujours paru fort aimable, plein de douceur et d'un cœur compatissant, d'un esprit de sacrifices qui ne connut pas de bornes comme l'attestent ses fondations, il était bon confesseur, bon ami, bon conciliant, et qui plus est, le vrai bienfaiteur des pauvres. Est-il étonnant que pareils hommes si richement dotés soient aimés de tous pendant leur vie et qu'ils emportent les regrets de toute une population en mourant... »

(b) M. Joseph-Onésime Leprohon avait été professeur au Collège de Nicolet en 1809. Ordonné prêtre en 1814, il fut quelque temps Vicaire à Deschambault. Depuis le mois de Janvier 1816, jusqu'au mois de septembre, la même année, il avait desservi la paroisse de saint-Mathieu de Belœil. Il avait dirigé ce collège pendant vingt-cinq ans, lorsqu'en 1841 il prit l'administration de la paroisse de St. Jean-Baptiste de Nicolet où il mourut en odeur de vertu. On ne pouvait pas donner un plus digne successeur à Monsieur Raimbault.

les curés Thibault, Villeneuve, Portier, Dubé, etc. Parmi les laïques, nous avons surtout remarqué M. le Maire Starnes, l'Hon. M. Chauveau et M. C. S. Chénier.

Un chant superbe, fourni par les élèves du collège Ste. Marie, ne contribua pas peu à l'effet de cette démonstration, et nous aurons beaucoup admiré l'idée de cette institution qui ont souscrit entr'eux la somme de deux cents piastres, montant de trois actions de l'emprunt pontifical.

M. de Bellefeuille ouvrit la séance par un magnifique travail sur l'emprunt pontifical.

Il n'est personne, dit-il, qui ne sache que le Souverain Pontife a été dépouillé de quinze provinces formant les trois quarts du royaume que le St. Siège possédait depuis des siècles, avec les meilleurs titres possibles et pour le bonheur de ses sujets. Le Pape, incapable d'admettre la doctrine absurde et fautive des faits accomplis, n'a pas voulu reconnaître la légitimité de la conquête du Piémont; et, comme sa conscience le lui ordonnait, il a continué et il continue encore de revendiquer cette partie du patrimoine de St. Pierre qu'on lui a enlevé et qu'il avait jadis sur le tombeau des apôtres de toujours conserver et de toujours défendre. On comprend facilement dans quelle désorganisation les finances du St. Siège ont été mises par la perte de la plus grande partie de ses états. En effet la part des quinze provinces annexées au Piémont dans la dette des états pontificaux était de 19 millions de francs; les cinq provinces qui restent au St. Siège, ne produisent un revenu que de 28 millions; ce qui laisse seulement 9 millions environ pour les dépenses courantes et le service de l'intérêt sur la dette. Malgré une diminution aussi considérable dans ses ressources, le Pape n'a pas cessé de payer intégralement les intérêts de la dette publique qui pèsent sur tous ses états. On sent les gouvernements, de nos jours, qui pousseraient jusqu'à cette scrupuleuse exactitude l'exécution de leurs obligations?

En 1857, le trésor pontifical était dans un état plus florissant que celui d'aucun pays d'Europe, et à la veille des annexions il y avait dans la caisse un excédent en faveur des recettes. Mais en 1859, grâce aux annexions du Piémont, les choses ont changé; les revenus ont diminué de 50 et les dépenses au contraire ont augmenté considérablement. Il y a eu un déficit croissant chaque année qu'il a fallu combler. En 1859, ce déficit était de 12 millions; en 1860, de 32 millions; en 1861, de 22 millions; en 1862, de 25 millions; en 1863, de 26 millions; en 1864, de 24 millions et en 1865, de 34 millions. Ce qui fait en sept ans un déficit de plus de 184 millions, que les cinq petites provinces laissées au St. Père étaient complètement incapables de payer et qui n'ont pu être soldés que par des moyens extraordinaires. Eh! bien, les 184 millions ont été payés exactement par des emprunts accumulés avec une confiance inaltérable sur les marchés européens, par les plus célèbres banquiers; et en second lieu au moyen du dîner de St. Pierre, envoyé par l'univers catholique tout entier, afin d'assurer au trésor pontifical une complète indépendance. Sa Sainteté, par acte apostolique du 11 avril 1866, a décidé l'émission par souscription d'un emprunt qui est maintenant offert au public. C'est de cet emprunt appelé emprunt romain dont je veux vous entretenir ce soir.

Cet emprunt peut se considérer à deux points de vue différents: premièrement comme opération financière offrant, d'abord, plus ou moins de sécurité et ensuite plus ou moins de profits aux porteurs des titres; et en second lieu, comme bonne œuvre.

L'orateur parle ensuite de la mission du pontife; démontre en termes bien trouvés son action sur la société; fait voir la majesté du Pape qui se lève sur son trône pour faire un appel à tous les fidèles et il continue:

C'est un bien spectacle que l'enthousiasme avec lequel dans l'univers entier on a répondu à l'appel du St. Père; partout, du midi au septentrion, du levant au couchant, le peuple tout entier, rappelant les beaux jours de l'église primitive, a placé sa fortune, ses économies, aux pieds du successeur des apôtres. Le onze juin, en France, on avait souscrit vingt millions; à New-York, dans une seule semaine, plus de \$71,000 furent pris dans l'emprunt romain. Partout on a vu le plus noble enthousiasme, dans les populations, heureuses d'apporter du soulagement aux douleurs du St. Père. Les personnes de tout âge, de tout sexe et de toutes conditions, des évêques de riches diocèses et de pauvres prêtres de campagne, des pères de famille et des jeunes gens, des hommes de loi, des pauvres paysans, des juges et même des jeunes filles, de tous les pays, depuis les rives glacées de Terre-Neuve jusqu'aux riches contrées que baigne l'Océan Pacifique; depuis le fond de l'Asie jusqu'à la capitale du monde civilisé; tous ont offert le fruit de leurs épargnes.

Non, MM., le catholicisme n'a pas fait son temps; non, il n'est pas mort; il est encore aussi vigoureux, aussi fort, aussi jeune et aussi actif qu'au premier jour. Tandis que nous voyons toutes les autres religions s'en aller pour le monde, se diviser et se subdiviser sans cesse et arriver enfin aux limites du fractionnement dans le rationalisme ou les théories individuelles, le catholicisme, lui au contraire, s'avance majestueusement dans l'histoire toujours un, toujours le même, entraînant tout sur son passage et plongeant tous les hommes et tous les peuples dans son unité.

En ma qualité de Canadien, j'ose me flatter que mon pays, que

mes concitoyens ne resteront pas en arrière dans cette occasion solennelle.

Serait-ce après quinze siècles de royauté, de gloire, de bienfaits et de services de tous genres rendus à la civilisation, aux arts, aux sciences, au genre humain tout entier, que les Papes descendraient d'un trône aussi légitime et aussi brillant, et pour faire place à qui? à un excommunié, à une victime de la révolution, à un instrument des sociétés secrètes. Quelle petite figure ferait le roi du Piémont, quelle chétive apparence il aurait, sur ce grand trône qui après avoir porté les empereurs du grand empire du monde entier, a servi de piédestal pendant quinze siècles au chef de 200 millions de catholiques! Quelle honte pour ce trône et quelle chute pour Rome!

Bien des orages se sont déjà déchaînés contre le trône du St. Pierre; mais ces orages se sont toujours dissipés et le calme les a toujours suivis. Une tempête plus terrible que les autres semble aujourd'hui menacer le siège inébranlable de la vérité. Les secours humains se sont évanouis; la protection de la France semble s'être retirée; la catholique Autriche a été vaincue; à Pologne, J. Sobieski n'existe plus; l'Espagne lutte contre l'élément révolutionnaire; tous les anciens amis et tous les vieux défenseurs du trône pontifical, n'ont plus qu'à se défendre eux-mêmes; mais Dieu veut que cette tempête soit encore un triomphe pour la catholicité; il veut associer les catholiques du monde entier à cette grande victoire.

L'orateur vient ensuite à prouver que l'emprunt pontifical est un placement sûr. Il cite l'exemple des grands banquiers qui ont toujours été prêts à souscrire au St. Siège et il continue:

Nous ne devons pas nous croire plus sages et plus prudents que ces princes de la finance; nous ne devons pas exiger plus de garanties que placent quelques dollars à ces hommes n'ont pas hésité à risquer des millions.

Mais j'entends formuler une objection. Si une révolution renversait le pouvoir temporel, et si le Pape, dépouillé de ses états, était réduit à s'enfuir en exil; devenu sujet de l'empereur d'Autriche, de la reine d'Espagne, ou de tout autre gouvernement catholique, comment pourrait-il payer une dette aussi considérable? Un roi, un gouvernement, quelque faible qu'il soit, a toujours des ressources que n'a pas un particulier; par conséquent le Pape, spolé de son royaume, pourrait-il faire honneur à une obligation de 60 millions? Oui, MM., il le pourrait.

En effet, quelque soient les efforts de la révolution, quelque soit le pouvoir du démon et des sociétés secrètes, il est certain, et comme catholiques, nous ne pouvons en douter, il est certain que l'église catholique résistera jusqu'à la fin des temps aux portes de l'enfer, et qu'elle aura toujours à sa tête un successeur de St. Pierre, le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ. Voulez-vous supposer que pendant quelques années, le Pape sera privé de ses états; mettons les choses au pire; supposons, contre toute possibilité, par un concours inexplicable de circonstances, par le consentement unanime de toutes les puissances catholiques, supposons le Pape dépouillé à jamais de son gouvernement et de son titre de roi. Eh! bien, n'est-il pas vrai qu'il sera toujours le Pape, qu'il restera toujours le chef de l'église catholique, le pasteur de 220 millions de chrétiens? Et pensez-vous un instant que ces 220 millions de catholiques auront tellement perdu tout amour et tout respect pour leur père, qu'ils ne lui fourniront pas les moyens de payer une dette d'honneur? Pensez-vous qu'ils donneraient aux impies, aux révolutionnaires, aux ennemis de tout ordre social, l'occasion de dire du vicaire de Jésus-Christ: « Il avait contracté une obligation et il a manqué à l'accomplissement de son obligation! »

Le dîner de St. Pierre prenant un développement immense, dans tout l'univers, permettrait infailliblement au Pape d'exécuter une obligation basée sur la confiance des catholiques.

Le gouvernement pontifical, en fixant les obligations de l'emprunt romain à un chiffre relativement peu élevé, a évidemment voulu mettre cette grande œuvre à la portée de toutes les classes, des pauvres comme des riches, afin d'en faire une œuvre vraiment catholique, vraiment universelle. Si vous êtes riches, je vous dirai: « Songez que vous êtes, dans votre conscience, responsable de l'emploi de vos richesses. » Aux pauvres, je dirai: « Songez à l'obole de la veuve. Votre légère offrande sera plus agréable au St. Siège que la grosse contribution du riche. Si vous n'avez plus les moyens de prendre une action entière de 600 dans le prêt romain, eh bien; associez-vous avec un, deux, trois amis et apportez ainsi au St. Père le fruit de votre union et de votre charité. » Quel est le jeune homme, le commis, l'artisan, l'ouvrier, qui en s'unissant à d'autres, ne pourra contribuer à l'œuvre de l'emprunt romain?

Mais même, Mesdames, dont le cœur si tendre et si doux trouver le trésor de bonté pour les malheureux, et dont l'âme généreuse sait sympathiser avec toutes les grandes causes, serait-il dit que vous vous tiendrez à l'écart du mouvement qui agite aujourd'hui l'univers catholique. Est-ce que, en diminuant un peu l'éclat de ces brillantes toilettes qui, du reste, vous conviennent si bien, vous ne pourriez apporter votre précieux concours à une œuvre si conforme à votre piété et si digne de la noblesse de vos sentiments? Je sais que ce n'est jamais en vain qu'on fait appel à votre générosité et à votre reli-

feuilleton du Journal des Trois-Rivières
23 Septembre, 1866.

LE ROI DES GABIER.

Deuxième Partie.

BREST EN 1794.

(SUITE.)

XXXIII. — La visite domiciliaire.

Après ce qui s'était passé la veille à Brest, après le combat de la rue de la Choucras, Henri savait que pour lui, l'arrestation, c'était la mort presque sans surris. Jaquet ne se dissimulait pas que, retomber entre les mains de Pick après ce qui venait d'avoir lieu entre lui et le comte de Sommes, c'était sa perte inévitable. Blanche et Léonore étaient condamnées d'avance. Et ils étaient là tous, enfermés dans une chambre sans issue, au milieu d'une maison qu'ils savaient être garnie de toutes parts, quatre hommes contre plus de deux cents sans-culottes!

Le vicomte et Jaquet échangeaient de sombres regards; les mains du premier frissonnaient convulsivement ses armes; la contenance du second annonçait une méditation profonde. Jaquet faisait appel à son génie; mais son esprit demeurait impuissant. Papillon et le maucot, accablés insoucamment par le prisonnier, attendaient les événements sans se donner la peine d'en calculer la portée.

« Hum! fit seulement le marin, si les vieux de la cale étaient ici... quelle danse!... quel fandango!... »

Le comte de Sommes était toujours impassible en apparence, mais en entendant les pas des sans-culottes retentir dans les pièces voisines, en entendant ces cris, ces vociférations dont les citoyens avaient l'habitude d'accompagner les visites domiciliaires qu'ils commettaient, une joie ardente inondait son âme, car il se disait que ceux dont il était le prisonnier, lui, étaient perdus, et perdus par lui!

Blanche, à l'approche du danger, avait repris

(1) Voir le numéro du 25 Septembre.

oute son énergie. Droite et ferme, attendant la mort avec l'héroïque résignation d'une martyre, elle enlevait de son bras droit la taille de sa sœur et soutenait sur son épaule la tête palée de Léonore.

Dans la cellule voisine, le vieux médecin, contenant les sentiments tumultueux qui agitaient son âme, conseillait sa tranquillité inamovible, et de cette quiétude exécrable dépendait le salut de ceux qu'il venait sauver.

« Quel parti prendre? dit Jaquet à l'oreille du vicomte. Ces misérables vont découvrir notre retraite!... Espérez-vous que nous puissions nous défendre? »

Henri ne répondit pas; ses regards se promenaient autour de lui avec une attention extrême.

Dans un coin de la salle était enroulé un paquet de cordage, de ceux dont le docteur se servait pour attacher parfois les fous dangereux. Berthe s'était machinalement assise sur ce paquet, et ses jupes le cachaient entièrement.

En ce moment, le tumulte extérieur causé par les recherches des sans-culottes, parut augmenter; des cris menaçants retentirent dans la cellule de Mlle de Morandes. La jeune fille, effrayée et croyant voir à chaque minute les sans-culottes forcer l'accès de l'asile, se leva vivement et courut vers les deux sœurs. Ce mouvement découvrit le paquet de cordages; l'œil du vicomte rencontra aussitôt les cordes enroulées, et, poussant une sourde exclamation de triomphe, il s'élança vers elles.

Les déroulant rapidement, il se recula, leva la tête, examina l'ouverture pratiquée au plafond. C'était une sorte de large taquet sur lequel se partageait en quatre parties égales; mais chacune de ses parties était assez grande pour que le corps d'un homme de moyenne taille pût y passer. Il courut à tourner un bout liche du cordage, le lança vigoureusement, et l'extrémité, garnie d'un nœud, alla s'enrouler dans la croix de fer.

« Matelot, dit-il vivement au Provencal, en haut! Examine la toiture et vois par où nous pourrions fuir! »

Le maucot étouffa un juron prêt à jaillir de ses lèvres; il compréhendit la pensée du vicomte. Saisissant la corde de ses mains nerveuses, il s'enleva à la force des poignets, et se penchant lestement, il at-

teignit la croix de fer, passa la tête, puis les épaules en dehors, examina le toit, et bien certain que cette partie de l'habitation n'offrait la trace d'aucun sans-culotte, il gagna tout à fait le plan incliné garni de tuiles rongées.

Deux minutes après, il reparut aux regards anxieux de ses compagnons et se laissait glisser rapidement dans la salle.

« Le plan est tiré! dit-il.

— Comment? demanda Henri.

— Facile comme la pêche aux thons, qu'il! La cage est appuyée d'un bord sur la montagne qui monte à pic, tu comprends? Je me penche en haut, j'emporte un grélin; je m'amarre à un tronç, j'envoie l'autre bout, on amare avec les citoyens l'un après l'autre, et je le hisse en haut. Pas plus malin que ça!

— Mais les sans-culottes...

— As pas peur! La montagne à pic, que je dis... je me penche dessus, moi, parce que je suis gabier, qu'il; mais tous ces faillies chiens ne sont pas tant capables seulement d'essayer de me donner une chasse. Pour nous rejoindre, faut qu'ils fassent le tour par les sentiers, et le plus voisin est à une demi-lieue! Par ainsi, tout va; à Dieu le reste! Il n'y a que deux mauvaises chances à courir: c'est que les sans-culottes, du jardin, ne tirent aux canards et n'envoient leurs dragées; mais, comme dit cet autre, qui ne risque rien n'a rien... Et puis encore, qu'ils ne nous chassent en filant dans notre erre. Pour ça, faut défendre la cabine... »

Le vicomte avait écouté le maucot avec une attention extrême; ses yeux brillaient à chacune des paroles du matelot.

Le repoussant du geste, il saisit à son tour la corde attachée à la croix de fer et grimpait lestement sur la toiture. Le maucot n'avait pas menti, et son plan prouvait en faveur de son intelligence.

En quelques secondes celui du vicomte fut également arrêté.

« Elles peuvent être sauvées, murmura-t-il, si par moi tous ces hommes il ne se trouve pas un tireur habile... Mon Dieu! protégez-les! »

Et, se laissant glisser sur la corde, il descendait rapidement à son tour.

XXXIV. — (Suite.)

A peine touchait-il le plancher de la salle que le vicomte, se déplaçant de son h bit et prenait un poignard se mit à haïer l'étoffe et à la découper en larges bandes.

« Des cordes! demanda-t-il au matelot.

Le Provencal s'empressa de lui en tendre quelques brasses.

Jaquet, Blanche, Léonore et Berthe regardaient sans comprendre le travail auquel Henri se livrait avec une ardeur fébrile.

Les cris des sans-culottes redoublaient à chaque instant, et la maison entière résonnait du bruit désordonné de leurs courses impétueuses. Les crosses des fusils faisaient gémir les dalles et les murailles; les fers des tréfiles déchiraient les cloisons; c'était grâce à un miracle sans doute, que les misérables n'avaient point encore découvert la retraite dans laquelle étaient réfugiés ceux dont ils voulaient faire leurs victimes.

Les pauvres femmes étaient glacées d'épouvante; le vicomte continuait à travailler avec une énergie extrême.

La maison du docteur, nous l'avons dit, était bâtie au sommet du versant sud de la petite chaîne de montagne qui vient mourir à l'extrémité de la presqu'île armoricaine.

La façade de la maison s'élevait sur une plate-forme, sorte de terrasse naturelle dominant entièrement le paysage. A droite s'étendait, en suivant un plan incliné, la plaine aride; en face était le village; à gauche un bouquet de bois que nous connaissons. Mais derrière la maison, et formant une clôture naturelle à tout un côté du jardin, se dressait un pin de rocher haut de près de quinze mètres, et offrant une surface perpendiculaire une comme celle d'un mur écri à neuf.

Sans doute quelque convulsion du globe avait jadis (alors peut-être que la mer s'était retirée pour dégrader la terre ferme) disjoint par le milieu une montagne entière. Tout un côté s'était écroulé et les couches d'alluvion, superposées par le temps sur cet éboulement rocheux, avaient formé le versant sud sur lequel était bâti Gouesnou.

L'aridité du sol environnant pouvait donner gain de cause à cette supposition.

L'autre partie de la montagne était demeurée ferme et debout. Du côté Nord, elle s'étendait son versant en pente douce s'allongeant vers les côtes; mais l'autre côté formait, nous le répétons, un pic aride semblable à la muraille d'un principauté. A droite et à gauche de ce mur de rocher, la montagne descendait en pente abrupte se prolongeant au moins à une demi-lieue de Gouesnou. Du village, il fallait donc, pour atteindre ce sommet escarpé, aller rejoindre l'un des sentiers tracés sur chacune de ses pentes, et la distance, ainsi que nous venons de le dire, était assez grande à parcourir.

La maison du docteur, la plus élevée (topographiquement parlant) des habitations de Gouesnou, se trouvait précisément bâtie au pied de ce roc dénudé, qui formait une éminence naturelle à deux des côtés du jardin qu'il enclavait ainsi, le protégeant contre les fureurs du vent du nord. C'était ce précieux abri qui avait engagé le docteur Harnant à bâtir là sa maison de santé.

Profitant des avantages de la situation, le médecin avait, autant par raison de solidité que par motif d'économie, appuyé tout le corps principal de son logis sur ce rocher à pic, s'en servant comme d'un mur mitoyen.

Cette partie de l'habitation qui était délaissée sur le jardin, formait un bâtiment allongé et son toit aigu se dessinant en pignon du côté du village, se profilait jusqu'à la montagne dans laquelle il paraissait s'enfoncer. C'était d'après cette inspection des lieux que le maucot avait tout d'abord dressé son plan, qu'il devait approuver le vicomte de Renneville. La fuite, si elle était peu aisée à accomplir, était cependant rigoureusement praticable.

ERNEST CAPENDE

(A continuer.)

Seront-ils donc moins heureux que mes devanciers lorsque je me trouverai par ces expressions et ce langage qui savent enflammer votre imagination, je vous prie d'un sujet tout à fait digne d'une femme chrétienne et je vous présente des motifs du plus haut intérêt ? considérez le sujet et les motifs Mesdames, et oubliez l'orateur, et je serai heureux.

En prenant part à cette opération, chaque catholique contribuera au succès que l'Eglise toute entière veut donner à Rome; il prouvera la force du sentiment chrétien et social, il apportera une pierre au rétablissement de la paix européenne, et ajoutera une force à toutes celles qui luttent contre la Révolution et qui finiront par la dompter.

Quel bonheur ne sera-ce pas pour nous, de pouvoir nous rendre ce témoignage que nous avons contribué à ce grand succès; et que l'Eglise, le Pape, le monde, nous doivent à chacun de nous, cette paix, ce triomphe de la foi sur la matière du catholicisme sur la révolution! Quel bel héritage à laisser à vos enfants. Messieurs, que des titres sur le trésor du St. Siège, et quel noble exemple de charité et d'esprit chrétien pour votre postérité! Il ne dépend que de vous d'orner votre mémoire de cette auréole brillante, et votre nom d'une gloire aussi pure. (Applaudissements.)

Après M. de Bellenfille, le R. P. Merriek exposa en anglais le but de l'assemblée et ajouta quelques chaleureuses exhortations en faveur de la souscription à l'emprunt pontifical.

M. C. S. Chénier retraça les principaux traits de la vie de l'immortel Pie IX. Il le montra plus couronné que toutes les puissances à protester contre l'asservissement de la Pologne, en même temps qu'il déterminait de nouveaux les immuables bases sur lesquelles devaient reposer les sociétés humaines. M. Chénier termina son discours en lisant la motion suivante:

Proposé par M. Henry Starnes, secondé par M. C. S. Chénier, et résolu — "Que les catholiques du diocèse de Montréal, sensibles aux malheurs du St. Père, croient qu'il est de leur devoir de venir à son secours en souscrivant à l'emprunt pontifical."

M. Ramsay, élève en théologie qui a étudié deux ans à Rome où Mgr. Bourget lui conféra l'an dernier, le sous-diaconat, fit en anglais quelques observations bien senties sur la sûreté qu'offre l'emprunt romain et les excellentes conditions qu'il donne aux porteurs de billets.

Mgr de Montréal prit ensuite la parole au milieu d'une triple salve d'applaudissements. Il dit:

Il est déjà très tard, Messieurs, Mesdames et Messieurs, et je ne veux plus retenu plus longtemps. Vous avez entendu des discours éloquentes et une musique ravissante. Vous connaissez tout le but de la réunion et je n'ai plus qu'un mot à dire.

Nous avons à Montréal une noble réputation à soutenir. Notre nom est gravé sur les colonnes de la basilique de St. Pierre. Notre générosité est devenue célèbre et notre nom est bien connu dans la très-sainte cité. Depuis quatre ans nous payons le denier de St. Pierre et voilà huit mille louis que la ville et le diocèse de Montréal déposent aux pieds du Souverain Pontife. L'univers catholique porte en ce moment les yeux sur nous, je compte sur votre bon cœur pour soutenir cette réputation.

C'est, il est vrai, dans des temps mauvais que nous avons fait les plus belles œuvres. Comment ont été construits le plus bel édifice qui nous abrite et le collège qui l'environne? Dans les temps mauvais on sait s'imposer des sacrifices et alors on est riche pour la charité. Il y a dans ce moment une grande misère à soulager, une noble infortune à secourir; j'ai pu souder la profondeur de cette misère; j'ai entendu ceux qui gouvernent au nom du Saint Père dire: "Nous n'avons plus rien à attendre des princes de la terre." Chassons ces pénibles douleurs, payons encore une fois notre tribut au père commun des fidèles.

L'emprunt se forme, comme vous savez. Hâtons-nous donc de souscrire afin que nous puissions nous montrer avec honneur auprès des autres pays catholiques.

Je vous remercie, messieurs, de l'attention que vous avez prêtée aux éloquentes discours prononcés ce soir et de l'affection que vous témoignez au souverain pontife. Merci, chers orateurs, qui avez bien voulu répondre à mon invitation. Merci, musiciens et chanteurs, qui avez si bien su mêler à l'éloquence vos accords harmonieux.

Mgr ayant terminé par quelques remarques sur la fête du Révérend. Recteur du Collège St. Marie qui tombe aujourd'hui (mardi) les élèves chanteront *Dieu sauve le Roi* et la réunion se dispersa vers 10 heures P. M.

LES TROIS-RIVIÈRES.

VENDREDI, 23 SEPTEMBRE 1866.

Lorsque le pays fut appelé à se prononcer sur la grande question de la Confédération, une des raisons invoquées par le parti conservateur en faveur de cette mesure fut que l'on avait à choisir entre la Confédération et l'annexion. Le parti conservateur disait alors: Si au lieu de réunir en un faisceau les divers éléments de force et de puissance que possède l'Amérique Britannique afin de présenter à nos adversaires un front plus respectable, nous laissons ces forces séparées et divisées, ou si nous mutilons d'avantage notre territoire, si au lieu de prendre les justes moyens de grandir comme nation, d'augmenter notre puissance et nos ressources, nous demeurons éternellement dans notre état actuel qui est rempli pour nous des plus grands dangers, l'annexion ne saurait tarder à devenir notre sort irrévocable. Telle était une des raisons que présentait le parti conservateur en demandant l'assentiment du pays à l'œuvre de la conférence de Québec.

Le parti libéral, on se le rappelle, se récria contre cette position prise par ses adversaires. Il les accusa d'amener la discussion sur un terrain entièrement étranger à la question en débat et de vouloir se servir de l'annexion comme d'un épouvantail pour tromper les populations et obtenir leur consentement à une mesure qu'ils considéraient comme devant être le tombeau de la nationalité canadienne-française. Par ses organes, il dit alors que l'annexion n'était pas à craindre, que personne ne la demandait et que le danger signalé par le parti conservateur était chimérique. Nos libéraux voulurent un instant faire oublier leur passé. Ils gardèrent en conséquence le silence sur les doctrines qu'ils avaient prononcées dans les jours de leur effervescence, et notamment sur l'annexion. Leur but en se taisant ainsi sur une doctrine qu'ils n'en carressaient pas moins encore au fond du cœur, était de faire voir au peuple que l'argument invoqué par les conservateurs n'avait aucune raison d'être et n'avait été imaginé que pour faire du capital politique en faveur des changements constitutionnels qui étaient

Depuis ce temps les choses sont changées, la Confédération, malgré les efforts du parti libéral pour la faire échouer, va bientôt entrer dans le domaine des faits accomplis. Que fait le parti rouge devant son impuissance à arrêter le mouvement des esprits vers l'Union des Provinces de l'Amérique Britannique? Voyant que sa lutte a été inutile, il ne cherche plus maintenant sa doctrine favorite. Au contraire, il veut tenter un dernier et grand effort pour la faire triompher. Les journaux de la démocratie se sont presque tous prononcés carrément depuis quelque temps pour l'annexion.

Nous le demandons aujourd'hui, le parti conservateur avait-il tort de dire au peuple qu'il avait à choisir entre la confédération et l'annexion? Avait-il tort de lui dire que c'était à cette dernière que visaient tous nos libéraux qui ne combattaient tant l'Union des Provinces que parce qu'ils la regardaient comme un obstacle insurmontable à la réussite de leur plan?

Les événements ont donné raison au parti conservateur. Nos rouges irrités par leurs échecs continus ont jeté leur masque. Ils ont prouvé par là que les partisans de la Confédération ne s'étaient pas trompés en disant aux canadiens-français: "Choisissez entre le nouveau système politique que nous vous proposons ou agenouillez-vous devant le Capitole pour y offrir l'idole de la démocratie le sacrifice de notre nationalité."

Le *Pays* est celui de tous les journaux de l'opposition qui paraît le plus hardi à prendre en main la cause de l'annexion. Nous avons publié dernièrement une correspondance dans laquelle celui qui nous écrivait faisait plusieurs extraits des ouvrages de voyageurs français qui ont traité la question de l'Union du Canada avec la république américaine. Le *Pays* dans son numéro de mardi cherchait à détruire l'autorité de ces écrivains. Notre correspondant, nous en sommes persuadé, saura amplement répondre aux objections du *Pays*.

Quant à nous, nous voulons simplement lui faire remarquer que la manière dont il cherche à détruire la valeur de l'opinion de Marnier, cité par notre correspondant, ne nous donne pas une haute idée de sa force d'argumentation. Nos lecteurs vont en juger eux-mêmes.

Le *Pays* commence d'abord par nous dire qu'il est complètement ignorant sur l'ouvrage écrit par Marnier. Citons:

"Quand à Marnier nous aurons n'avoir lu de son ouvrage que des extraits fort courts. Qu'il se prononce pour ou contre l'annexion, c'est ce que nous ignorons, bien que le *Journal* lui prête une opinion, bien arrêtée. Que son opinion, s'il en a une, soit une opinion raisonnée, nous n'en aurons rien."

Ainsi donc le *Pays* avoue son incapacité à juger de la valeur de l'ouvrage de Marnier. Pour la détruire il invoque une autorité, celle du vicomte de Basterot; cité aussi par notre correspondant. Il publie quelques lignes de cet auteur qui tendent à dire que Marnier a mal apprécié les États-Unis. C'est donc avec la seule autorité de Basterot qu'il prétend détruire l'opinion de Marnier.

Mais voyons ce qu'il pense lui-même de l'autorité de Basterot.

Voici ce qu'il nous en dit:

"M. de Basterot a si peu connu le Canada, dans son rapide passage au milieu de nous, qu'il n'a pu formuler sur nos affaires ou nos besoins politiques qu'un jugement sans valeur aucune, sans poids, sans autorité. Dans les quelques pages qu'il consacre au récit de sa course en Canada, les erreurs de tout genre fourmillent. Nous en relevons quelques-unes, les plus saillantes, que nous trouvons consignées dans nos notes de lecture. Un homme qui peut écrire de semblables énonciations n'est pas croyable. Quand on se trouve ainsi, on a beau formuler une opinion, la plus trébuchante du monde, que peut-elle valoir?"

Pouvait-on mieux prouver sa faiblesse de raisonnement. Si Basterot n'est pas croyable si son jugement est sans valeur, sans poids, sans autorité, pourquoi le citez-vous pour renverser l'opinion de Marnier? Ne vous êtes vous pas aperçus que vous détruisez par ces quelques lignes, la citation que vous avez faite du vicomte de Basterot, pour prouver qu'on ne devait pas croire Marnier?

Allons, compère annexioniste, en attendant que notre correspondant vous réponde, recevez cette petite leçon de logique. Ce n'est pas sans nécessité.

Quant aux efforts que vous faites pour parvenir à annexer le pays à la république américaine ils seront bientôt appréciés par nos populations comme ils le méritent.

L'affaire Lamirande avait pourtant assez occupé l'attention publique. Mais il paraît que son Honneur le Juge Drummond veut encore faire parler de lui dans les journaux, ce qui pourtant tourne rarement à son avantage.

En ouvrant lundi le terme de la Cour Criminelle siégeant à Montréal, il a trouvé moyen dans son adresse au jury de mettre de nouveau Lamirande sur le tapis. Puis il a demandé au substitut du Procureur-Général, M. Ramsay, s'il n'était pas l'auteur de quelques lettres publiées dans la *Gazette* de Montréal. M. Ramsay refusa de répondre avant de connaître le but pour lequel on lui faisait cette demande.

M. Drummond fit ensuite filer les deux lettres en questions et voulut que la cour prit note du refus de M. Ramsay.

Il donna ordre alors d'envoyer des subornés aux propriétaires de la *Gazette*, MM. Chamberlin et Lowe pour comparaître en Cour le lendemain et y déclarer le nom de l'auteur de ces lettres.

Mardi matin, MM. Chamberlin et Lowe ne comparurent point. La cour cependant n'ordonna aucune punition pour cette absence, ce qui paraît avoir froissé beaucoup la gent démocratique de Montréal.

M. Drummond ordonna néanmoins qu'une règle de cour fut lancée contre M. Ramsay rapportable hier matin à dix heures.

Inutile de dire que ces conflits entre le représentant de la Couronne et l'autorité judiciaire ne sont propres qu'à donner une bien pauvre idée de notre administration de la justice. Les choses paraissent, ne sont pas pour en rester là et la *Minerve* insinue qu'il va s'établir une enquête sur la conduite de ceux qui ont provoqué ce conflit.

Acte de reconnaissance.

Les habitants de la paroisse de Ste. Gertrude ont acheté dernièrement deux portraits, l'un de Sa Grandeur Mgr. Thomas Cooke, et l'autre de feu M. Ed. Chabot qu'ils ont placés dans la sacristie de leur église. Ces portraits nous dit-on, ont 40 pouces sur 30 et coûtent chacun \$10. Les vœux de l'atelier de M. de Livermois.

Les habitants de cette paroisse ont voulu par là témoigner leur reconnaissance envers deux de leurs plus grands bienfaiteurs. Celui qui a marqué l'endroit où devait se construire l'église de cette paroisse et qui en a béni la première pierre est Mgr. Thomas Cooke lui-même à qui Ste. Gertrude doit en outre beaucoup. M. Chabot, descendu dans la tombe depuis quelque temps, a été le premier pasteur de cette localité et celui qui a fait ériger le beau temple que Ste. Gertrude possède maintenant.

Honneur aux paroissiens qui savent si bien reconnaître les services que leur rendent les ministres de la religion! Ces faits nous prouvent l'attachement de nos populations rurales au clergé canadien. Puisse-t-il toujours en être ainsi!

Nouvelles Militaires.

Les troupes attendues depuis quelque temps d'Angleterre sont arrivées en grande partie. Le steamer *Tonor* portait le 53e régiment, composé d'environ 1000 hommes. Le *Tonor* est un bâtiment de 3,000 tonnes et est construit en fer. Un autre bâtiment est attendu de jour en jour.

Le 86e régiment doit, paraît-il, bientôt quitter l'île de Malte pour venir en Canada.

Les journaux des Provinces maritimes nous apprennent que le gouverneur Gordon va être remplacé par le général Doyle.

Le conflit qui était survenu entre son Excellence et ses conseillers au sujet de certains commissaires de chemin de fer, semble être définitivement réglé. Le gouverneur Gordon aurait conseillé à ces commissaires d'offrir leur démission afin de ne pas l'exposer plus longtemps à être en guerre avec ses ministres.

Ce lieutenant-gouverneur ne pourra pas se reprocher de n'avoir pas eu de démêlés avec ces différents cabinets pendant son administration. Cet homme paraissait tout à fait impropre pour le poste qu'il occupait.

Il paraît que les électeurs du comté que M. Brown lui-même représente doivent bientôt donner un dîner à l'hon. J. A. McDonald afin d'avoir une occasion de répandre les attaques de leur député contre l'hon. procureur-général. Ils ne veulent pas accepter la solidarité des invectives personnelles de M. Brown.

La *Minerve* de Mercredi nous dit que les bons provinciaux sont émus par la Banque de Montréal et portent la date du 25 septembre. La Banque British North America est aussi, paraît-il, disposée à émettre les billets du gouvernement à la place des siens. Le plan financier de M. Galt est donc aujourd'hui en opération.

Le camp d'instruction des volontaires doit être établi demain à St-Jean. Le Col. Ellington, doit avoir le commandement général du camp et le Capt. Barnard y occupera le poste de major.

Le général Dix a été nommé par le Président Johnson envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis en France.

On lit dans le *Courrier des États-Unis* du 25 septembre:

"Les conventions et les meetings se succèdent et se ressemblent. Hier, une convention de soldats et de marins de l'Ouest se réunissait à Bloomington, dans l'Illinois, et adoptait des résolutions calquées sur celles de la convention radicale de Philadelphie; aujourd'hui s'ouvrent à Pittsburgh les assises militaires du parti radical, sous la présidence de M. Butler. Hier, la troupe d'orateurs ambulants qui s'est donnée pour mission de détruire par les moyens dont il s'est lui-même servi, c'est-à-dire par des harangues, les bonnes impressions d'harmonie et d'indépendance qu'il a pu produire sur l'esprit des populations non-infectées au radicalisme, a donné une représentation oratoire à Cincinnati. Demain, ces mêmes orateurs parleront à Indianapolis, où le sénateur Wilson leur a déjà préparé le terrain par une série de dénégations publiques contre le Président. Nous ne fatiguerons pas le lecteur de la reproduction de ces harangues démagogiques. Ce sont des citoyens du Sud qui parlent au Nord contre leur pays, qui prêchent partout que leurs frères sont des conspirateurs, des traîtres, des assassins parmi lesquels on ne saurait vivre; c'est tout dire.

Nous avons parlé de la visite faite, il y a quelques jours, au prisonnier de la forteresse Monroe par l'Evêque Grégoire du Mississippi, et par le révérend John D. Kellogg, de Petersburg; l'Evêque de cette ville a reçu de ce dernier une lettre pleine de détails intéressants sur cette entrevue. Nous en extrayons les passages suivants:

"..... Je fus immédiatement conduit à la chambre qui sert de prison à M. Jefferson Davis. Le prisonnier était absent quand j'entrai; mais je trouvai Mme Davis, qui me reçut avec beaucoup d'affabilité et avec laquelle j'eus un assez long entretien en attendant l'arrivée de son mari. Au bout d'un demi-heure de conversation, j'entendis le bruit d'un pas traînant dans le couloir; je levai les yeux et j'aperçus un être frêle, courbe, aveugle, s'avancant lentement appuyé sur une canne qui avait peine à soutenir ses jambes chancelantes. Mon cœur me dit que c'était M. Davis; j'allai à sa rencontre et je lui serrai affectueusement les mains. Il me reconnut aussitôt et me fit les honneurs de sa triste résidence. Quel changement sur ses traits! Sa figure ridée, ses traits abattus, son regard éteint, le rendent entièrement méconnaissable à ceux qui l'ont connu avant sa captivité. Il semblait qu'un siècle eût passé sur lui. Je m'aperçus bientôt que sa déchéance physique n'avait pas atteint son esprit. Nous nous mîmes à table et la conversation s'engagea sur divers sujets, la politique en faisant, du reste, presque tous les frais.

Jamais l'intelligence de M. Davis ne me parut plus frappante, son esprit plus lucide. Pas une plainte, pas un murmure sur sa condition présente. Pas une réminiscence contre les habitants du Sud, contre la cause dont il expie la défaite. "Je m'incline devant les faits accomplis, m'a-t-il dit. N'importe, si le succès ne m'aurait appris ce que mes souffrances actuelles m'ont enseigné, et n'auraient fait de moi l'homme que je suis aujourd'hui." A la crainte que j'exprimai de voir son état physique influer sur son état intellectuel, il répondit vivement: "Non, mon esprit n'a jamais été aussi lucide et aussi fort qu'à présent, et j'ai la volonté nécessaire pour le maintenir ainsi." Il me parla sans contrainte comme nous signant de toutes les questions politiques du jour, et s'exprima à plusieurs reprises la reconnaissance qu'il éprouvait pour ses amis et le peuple du Sud en général, pour les actes de sympathie et de bonté dont lui et les siens avaient été l'objet. L'aménagement de sa cellule est confortable; mais son existence est des plus monotones, la faiblesse de sa vue ne lui permettant pas de lire et sa débilité physique l'empêchant de prendre beaucoup d'exercice.

S'il faut en croire une correspondance de Washington, la mission que l'Evêque Grégoire est allé remplir auprès du Président aurait beaucoup de chances de succès. M. Johnson est tout disposé à ordonner la mise en liberté sur parole de M. Jefferson Davis; mais il attendra pour prendre une détermination à cet égard l'ouverture de la session de la cour fédérale du district de Virginie. Si celle-ci se décide à juger sans retard M. Davis, le Président s'attendra de toute démareche en faveur du prisonnier, si au contraire, elle ordonne la remise du procès à une autre session, M. Johnson fera mettre M. Davis en liberté sur parole.

Il résulte d'une dépêche reçue par M. Romero que Juárez n'avait pas encore quitté Chihuahua à la date du 27 août. Il se préparait toutefois à transporter le siège de son gouvernement à Monterrey. Les négociations entamées par le général Douay avec Juárez au sujet de l'échange des prisonniers, ont été rompues par suite des exigences de ce dernier.

frances actuelles n'ont enseigné, et n'auraient fait de moi l'homme que je suis aujourd'hui." A la crainte que j'exprimai de voir son état physique influer sur son état intellectuel, il répondit vivement: "Non, mon esprit n'a jamais été aussi lucide et aussi fort qu'à présent, et j'ai la volonté nécessaire pour le maintenir ainsi." Il me parla sans contrainte comme nous signant de toutes les questions politiques du jour, et s'exprima à plusieurs reprises la reconnaissance qu'il éprouvait pour ses amis et le peuple du Sud en général, pour les actes de sympathie et de bonté dont lui et les siens avaient été l'objet. L'aménagement de sa cellule est confortable; mais son existence est des plus monotones, la faiblesse de sa vue ne lui permettant pas de lire et sa débilité physique l'empêchant de prendre beaucoup d'exercice.

S'il faut en croire une correspondance de Washington, la mission que l'Evêque Grégoire est allé remplir auprès du Président aurait beaucoup de chances de succès. M. Johnson est tout disposé à ordonner la mise en liberté sur parole de M. Jefferson Davis; mais il attendra pour prendre une détermination à cet égard l'ouverture de la session de la cour fédérale du district de Virginie. Si celle-ci se décide à juger sans retard M. Davis, le Président s'attendra de toute démareche en faveur du prisonnier, si au contraire, elle ordonne la remise du procès à une autre session, M. Johnson fera mettre M. Davis en liberté sur parole.

Il résulte d'une dépêche reçue par M. Romero que Juárez n'avait pas encore quitté Chihuahua à la date du 27 août. Il se préparait toutefois à transporter le siège de son gouvernement à Monterrey. Les négociations entamées par le général Douay avec Juárez au sujet de l'échange des prisonniers, ont été rompues par suite des exigences de ce dernier.

La Question Romaine.

On écrit de Rome à la *Patrie*, de Paris, les lignes suivantes que nous citons à titre de renseignements, et comme indice des événements qui se préparent, touchant la question romaine:

"Rien n'indique jusqu'ici que la cour de Rome se dispose à prendre une résolution favorable à la politique italienne et aux faits accomplis dans la Péninsule. Je ne puis ajouter que son attitude hostile et contraire à l'attente générale étonne jusqu'aux Romains, qui commencent à entrevoir la possibilité d'une conciliation.

"Pie IX avait exprimé sans voile sa pensée aux cardinaux réunis autour de lui au Vatican, pensée, qui tendait à exclure des négociations directes avec Victor-Emmanuel, et tout le monde se flattait, ici comme à Florence, que la politique traditionnelle du non possumus allait être abandonnée.

"Malheureusement, le pape a été de nouveau circonvenu, et la puissance de la réaction semble à peine ébranlée par les grands événements qui viennent de s'accomplir en Europe. On ne peut donc s'attendre que d'un temps et de la mise à exécution de la convention franco-italienne à un changement radical dans la politique du Vatican. Pour le moment on cherche à exploiter ici la crédulité publique, en répandant le bruit que le cabinet des Tuileries aurait l'intention de proroger encore pour une année le départ des troupes françaises de Rome.

"On parle aussi tantôt d'une encyclique qu'on va adresser à la catholicité, tantôt d'une grande résolution prise par le pape et qui étonnera le monde.

"L'encyclique est prête, sauf les modifications à y introduire avant de la publier. L'imprimatur et le publieur dépendent uniquement des renseignements et des conseils que donnera le cardinal Reimsch, à son retour de Rome. Son Eminence est présentement en mission secrète dans les différents États de l'Europe pour sonder le terrain, et s'assurer de près s'il y a moyen de sauver les restes de l'édifice temporel de la papauté."

"D'autre part, on lit dans le *Nord*:

"Voilà M. Odo Russell qui recommence les pégrinations de Rome à Londres; cela signifie que l'on s'occupe d'arrêter et avec activité, à la cour romaine du projet d'installation du saint-père à Malte. Vous savez que L. Odo Russell est, sinon l'inventeur de ce projet, du moins son apôtre très-zélé. Il est vraiment singulier d'avoir à constater que le gouvernement anglais a fort à cœur la réussite de ce projet, et que la cour de Rome témoigne pour lui un secret penchant.

"Il est impossible de croire que ce soit par pure sollicitude pour les intérêts catholiques que le cabinet de Londres montre tant de ferveur pour cette combinaison; n'y aurait-il pas là quelque satisfaction donnée à des intérêts plus personnels et moins charitables qu'on ne le supposerait au premier abord? L'Angleterre conviendrait de son côté le chef de la catholicité, l'Angleterre protégerait le pontife abandonné par la France, tout cela est de nature à échauffer la vieille fibre britannique."

Voici maintenant ce que dit le *Monde*, sur le même sujet:

"Le territoire pontifical n'est pas reconnu il n'est plus protégé par le droit des gens. Le pape se sent plus abandonné que jamais; la bataille de Sadova lui ôte l'appui d'une grande puissance, et si nous nous retirons de Rome, la papauté demeure aux prises avec l'Italie. Pie IX se décidera en temps opportun. L'Angleterre lui offre l'île de Malte pour asile. Là, au sein d'une population italienne et toute catholique, il pourrait valquer au gouvernement de l'Eglise.

"Dans quelle ville un conclaviste se réunirait-il librement? Il n'y a pas à compter sur la bonne foi piémontaise. Il est matériellement douteux que Pie IX puisse habiter à Rome avec Victor-Emmanuel. On nous cite l'Eglise primitive! Et l'Eglise primitive démontre cette impossibilité de cohabitation par le martyre de tant de papes pendant trois cents ans et par l'exil volontaire de Constantin à Byzance.

"Le séjour de Malte garantit à Pie IX et à ses cardinaux une liberté plus entière. Il ne consulera que l'intérêt de l'Eglise; mais, s'il demande à la France de maintenir ses troupes à Rome encore un an ou deux, il est probable que la France ne s'y refusera pas, ne fût-ce que pour écarter le sombre voile que l'exil de Pie IX jetterait sur l'Exposition de 1867."

Avant de quitter Rome pour se rendre à Londres M. Odo Russell a eu, dit-on, plusieurs entrevues avec le cardinal Antonelli.

Lamirande à Paris.

Pour en finir avec ce personnage, nous'allons faire connaître son arrivée à Paris et l'accueil que lui fait l'Évêque de Paris.

Le train de Calais, arrivé hier soir à Paris à six heures, amenait Sureau Lamirande, l'ex-caissier de la succursale de la banque de France, à Poitiers.

On se rappelle qu'il y a sept mois passés, ce personnage disparaissait, laissant un déficit de sept cent quatre-vingt-trois mille francs.

M. Marsault, secrétaire général de la banque de France, s'est rendu immédiatement avec M. Claude, l'intelligent chef de la police de sûreté, et lui demanda de vouloir bien mettre à sa disposition M. Melin un agent d'une habileté exceptionnelle, qui a déjà rendu le service signalé de découvrir l'affaire de Grand de Gâtébourse le célèbre faussaire, et qui précédemment avait arrêté Grellet et Carpentier en Amérique.

M. Melin se mit immédiatement en campagne, M. Marsault n'avait d'autre renseignement à lui donner que le signalement de Lamirande et sa dis-

parition de Poitiers, qui remontait déjà à deux jours.

M. Melin commença par questionner tous les cochers de Paris: un d'eux lui apprit qu'un homme dont la physionomie se rapprochait de celle de Lamirande, avait pris à la gare du chemin de fer d'Orléans une voiture qui l'avait conduit à celle du Nord.

Il n'en fallait pas plus à l'habile agent pour deviner que Lamirande était passé en Angleterre; il partit immédiatement pour Londres.

Ici il trouva quelques renseignements plus précis; il suivit la trace de Lamirande présumé; qui avait fait de nombreuses escales, notamment trois chez un chapelier de la Cité et apprit son embarquement à bord d'un steamer en partance pour New-York.

Comme M. Melin avait carte blanche, il fit immédiatement chauffer un vapeur qui put arriver avant le paquebot qui amenait son homme.

Il le devança en effet, mais que d'inquiétudes encore! Les bâtiments font escale, Lamirande avait pu s'arrêter en route.

Houressement, il n'en était rien. A l'arrivée à New-York, il appréhenda Lamirande; mais le mandat d'amener dont il était muni ne suffit pas en Amérique. L'ex-caissier prétendait s'appeler Lamer et habiter les États-Unis.

Ceci se passait dans un des principaux hôtels de New-York. Le chapeau de Lamirande était déposé sur une table.

— Pardon, monsieur, dit l'agent, vous venez de Londres, où vous avez acheté ce chapeau?

Il venait de reconnaître l'adresse du chapelier de la Cité de Londres.

Lamirande perdit toute son assurance. Avec l'aide du consul de France, M. Melin le fit confier.

Les questions d'extradition sont, comme on sait, fort compliquées aux États-Unis. L'affaire traina en longueur, et, comme tous les journaux l'ont annoncé, grâce sans doute à la complaisance de ses avocats et des agents de la Police de New-York, Sureau Lamirande parvint à s'échapper.

Ici, M. Melin l'avait lui-même, il eut quelques heures de découragement, mais sa force est faite de persévérance et d'intelligence; il reprend vite courage, réunit de nouveaux renseignements, acquiert la conviction que Sureau est parti pour le Canada, il l'y suit, et, en arrivant à Laprairie il le trouve son homme.

Nouvelles difficultés d'extradition que l'activité de M. Melin a enfin pu surmonter. Il a obtenu du gouverneur la permission d'emmener son prisonnier, au moment où une interprétation nouvelle de la loi allait le faire remettre en liberté.

C'est donc du Canada qu'arrivait l'ex-caissier, M. Melin et un agent canadien, descendus hier à la gare du Nord.

Quand Lamirande a été arrêté à Laprairie, M. Melin avait trouvé sur lui pour toute fortune trente deux sous et un revolver.

— Pourquoi porter cette arme? lui demanda l'agent français.

— A cause des voleurs, a répondu l'ex-caissier avec sang-froid.

— Et vous n'avez pas songé à vous en servir pour vous?

— Je n'y ai jamais songé!

Mais revenons aux trente-deux sous. De son propre aveu, Lamirande avait quitté Poitiers avec 450,000 frs. en billets de banque. La différence avait été dissipée en jeu et en plaisirs. (On nous a beaucoup à Poitiers.) Sureau Lamirande a été un échantillon; en 1856, il entretenait une actrice fort en vogue à Paris.

La préoccupation du caissier indolent était le relame assez considérable des 450 billets de banque. A chaque pas, dans chaque personne qui le regardait, il croyait voir un agent; puis il s'énervait, et avec raison, que la douane ne trouvât l'origine de cette somme énorme un peu suspecte. Voilà le biais qu'il trouva: il acheta six mouchoirs de poche; dans l'un il mit deux cent dix mille francs, puis l'enveloppa dans les autres mouchoirs, de façon à faire un petit paquet. Les deux cent soixante-dix mille francs restant étaient dans ses poches.

Le petit paquet était à côté de lui sur la banquette du chemin de fer; en arrivant à Londres il descendit précipitamment et l'y laissa. S'il faut l'en croire.

Trois minutes après, il s'aperçut de son erreur et revint sur ses pas. Il retrouva son wagon, mais point le paquet.

On comprend qu'il ne fit pas de réclamations, et il dut partir pour New-York avec 200,000 frs. seulement.

La-bas, ses défenses lui en ont soutiré cinquante mille en deux fois. Une autre fois on le fit chanter; cela lui coûta 10,000 frs. encore. M. Melin a pu saisir cent vingt mille francs sur lui et le reste lui a servi pour faciliter son évasion et pour subvenir à ses besoins personnels.

Lamirande a donc fait le liard sans un rouge liard avec les bottes, le pantalon de M. Melin. Ce qui a frappé ceux qui, comme moi, l'ont vu arriver hier, c'est le chapeau de paille invraisemblable qui le coiffait.

Ce chapeau a toute une légende. M. Melin de vait lui en acheter un à Liverpool, mais le prisonnier ayant tenté de s'échapper, pour le punir on lui a laissé son couvre-chef.

Sureau Lamirande a trente-cinq ans environ; il est petit et nous a paru laid; mais il faut tenir compte des fatigues du voyage et de l'émotion d'un semblable retour. Il est possible que cet homme à l'œil éteint, à la barbe inculte, ait été un des beaux de Poitiers. Savez-vous maintenant combien M. Melin a dépensé dans cette odyssee d'un nouveau genre qui dure, ne l'oublions pas, depuis sept mois, après avoir frété des navires, soudoyé des agents, ramené tout à Nouveau-Monde?

— Douze mille cinq cents francs!

Dr. PAGE, Dentiste,
Office au-dessus du magasin de M. James Shortt, Rue du Platon.
M. Page sera absent des Trois-Rivières, jusqu'au 1er Novembre.
Les Trois-Rivières, 8 mai 1866.

A. B. Gervais,
ENSEIGNE DU
MOUTON BLANC,

RUE NOTRE-DAME,
Les Trois-Rivières.
A CONSTANTMENT en mains un Assortiment de
Marchandises Sèches des plus variées
tel que :—

Draps,
Casimires,
Tweed
Soirées,
Chapeaux,
Bas,
Gants d'Alexandre,
Mérinos Français,
Crêpe, et
Toutes espèces d'Etoffes de
Deuil pour Dames,
Cierges, etc., etc., etc.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

W. A. J. WHITEFORD,
HORLOGER ET BIJOUTIER,
RUE NOTRE-DAME,
Porte voisine de D. E. Frigon, Ecuier.
Les Trois-Rivières, 8 mai 1866.

A VENDRE.
LA MAISON, élevée par la propriété de
Démophile Sophie Rousseau, située sur le
rue Royale, voisin de M. Frs. Rousseau.
S'adresser à F. P. POMVILLE, En-
registreur, Montréal, ou à L. G. DAVAL, En-
registreur, Trois-Rivières. Conditions faciles.
Trois-Rivières 15 Sept. 1865.

A L'ENSEIGNE
DE LA
SCIERONDE ROUGE.
EN VENTE
UN GRAND ASSORTIMENT
DE
Marchandises Sèches
D'AUTOMNE ET D'HIVER
A DES PRIX
EXTREMEMENT REDUITS.
Le Soussigné désire faire connaître à ses pratiques et
au public qu'il est prêt à vendre à des prix bien bas
un assortiment considérable de marchandises d'automne
et d'hiver consistant en :
Draps, Casimires, Tweeds,
Mérinos, Colons,
Etoffes de robe et à jupon,
Flanelles de toutes couleurs,
Toile fine et à drap,
Coton jaune, shirting, indienne,
Corps de flanelle tricoté,
Châles et chapeaux de laine,
Etc., etc., etc., etc., etc.
GOD. LASSALLE.
Les Trois-Rivières, 5 Septembre 1865.

MAGASIN D'EPICERIES ETC.
NAPOLÉON DUFRESNE
Rue des Forges, vis-à-vis le Marché,
LES TROIS-RIVIÈRES,
A constamment en mains un assortiment complet
DEPOTERIES,
VINS,
LIQUEURS, et
VAISSELLES.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

AVIS
Aux Marchands de la Ville et de
la Campagne.
500 RAMES
DE
PAPIER A ENVELOPPE
ASSORTIES,
A vendre à bas prix à la Librairie du Journal des
Trois-Rivières.

ORDO
POUR 1866.

La Nouvelle Edition
DU
PLAIN-CHANT
APPROUVÉE PAR
Monseigneur L'Administrateur
De L'ARCHIDIOCESE de Québec,
A Vendre à la Librairie du Journal
des Trois-Rivières.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865

EN VENTE
A LA
LIBRAIRIE
DE
JOURNAL DES TROIS-RIVIÈRES :
Livres d'Ecoles :

Nouvel Alphabet, double brochure de 72 pages.
Syllabaire des Ecoles Chrétiennes, brochure de 108
pages.
Le Petit Catechisme du Diocèse de Québec.
Nouveau Traité des Devoirs du chrétien envers Dieu.
Abrégé de Géographie Commerciale et Historique.
Traité d'arithmétique à l'usage des Ecoles Chrétiennes.
Grammaire Française Élémentaire.
Exercices Orthographiques, etc., etc.
Les mêmes avec Dictionnaire.
Dictionnaire et Corrigé des Exercices Orthographiques.
Extrait de la Grammaire Française.
Psaalter de David, à l'usage des Ecoles Chrétiennes.
Lectures Instructives et Amusantes (en manuscrit),
par F. P. R.
Les mêmes, avec le texte en caractère d'imprimerie en
regard.
Eléments de la Grammaire Française, par M. Lhomond
Guide de l'Instituteur, par F.-X. Valade, 6ème Edition.
Abrégé de l'Histoire Sainte, de l'Histoire de France, etc.
Nouvelle Grammaire Française, par Noël et Chapsal.
Exercices Orthographiques, par les mêmes.
Dictionnaire et Corrigé des Exercices Orthographiques.
Petit Dictionnaire Français, par Napoléon Landais.
Petit Dictionnaire de la Langue Française, par Hocquart
Traité d'Arithmétique, par Jean-Antoine Bouthillier.
Traité Élémentaire d'Algèbre.
Abrégé de Géométrie Pratique, avec Atlas.
Elément de la Grammaire Latine, par Lhomond.
Elément de la Langue Anglaise, par Siret.
Mythologie Epurée, par Mme Emma Morel.
Petit Traité Théorique et Pratique du Style.
Nouvelle Grammaire Anglaise, par J.-B. Meilleur, M.D.
Pocket Dictionary, by Thomas Nugent, LL.D.
The Catholic School Book.
Nouvelle Arithmétique Analytique et Synthétique des
Académies, Ecoles-Modèles et Commerciales, d'après
le système d'Alfred.
Réponses et Solutions raisonnées des Exercices de Cal-
cul et Problèmes contenus dans la Nouvelle Arith-
métique.
J. George—Nouveau Dictionnaire Français.
Le cours complet de Grammaire de Lhomond, revu et
corrigé par Julien.
Aussi—Les Cours complets de Drioux et de Bouneau.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

ARTICLES DIVERS
PAPIERS :

Papier Foolscap
do à Comptes
do à Lettres
do à Devis
do à Notes
do de Luxe
do à Musique
do de Deuil
do de Soie
do de Couleur
do à Ecoles
do à Enveloppes, etc., etc.
Enveloppes de Lettres, grandes et petites.
Enveloppes de Luxe.
do de Deuil.

PEIGNES :
Nouveaux Peignes ronds,
Peignes de cerce, en caoutchouc,
do à démailler, en caoutchouc,
do en bois.
do fins, en ivoire.
Statuettes, Déclatiers, etc. :
Statuettes en Pierre.
Crucifix en Ivoire.
do en os.
do en cuir.
Boutonniers.
Médailles.
Chapelets.
Boîtes de Mathématiques.
Boîtes de Peintures.
Albums.
Chaines en acier.
Cils de montres en acier.
Portes-cils, dito.
Allumettes de cires.
Cartes à jouer ordinaires, de goût et de fantaisie.
Cartes blanches.
do de couleur.

Sacs, Bourses, etc. :
Sacs pour Dames.
Sacs pour Messieurs.
Porte-Cigares, Porte-Feuilles.
Sacs à Tabac.
Bourses.
—AUSSI—
UN ASSORTIMENT TRÈS-VARIÉ
DE

Parfumerie, etc. etc. etc.
Poudre de Toilette.
Poudre à dents.
Savon Cosmétique.
Pastilles Aromatiques.
Pastilles Végétales pour les vers.
Savon à détacher.
Savon à barbe.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

Manrèse
ou
Exercices Spirituels de St. Ignace.
A Vendre à la Librairie du Journal
des Trois-Rivières.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865

BLANCS
POUR AVOCATS, NOTAIRES, GREP-
PIERS, HUISSIERS, etc., etc.,
A Vendre à la Librairie du Journal
des Trois-Rivières.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

LE NOUVEAU
MOIS DE MARIE,
A L'USAGE DES FIDÈLES DU CANADA,
A Vendre à la Librairie du Journal
des Trois-Rivières.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE
DU
JOURNAL DES TROIS-RIVIÈRES,
ENSEIGNE DU GROS LIVRE,
PRÈS DU MARCHÉ, — RUE DES FORGES.
Les Soussignés informent leurs amis et le public qu'ils
seront toujours prêts à exécuter à l'Atelier
Typographique du Journal des Trois-Rivières, des
IMPRESSIONS
De toutes sortes
avec élégance, ponctualité et à bon marché, en français
et en anglais.
DUFRESNE & FRÈRES.
Les Trois-Rivières, 1 juin 1866.

HOTEL ALBION,
TENU PAR
FRANÇOIS GAUDET,
Vis-à-vis le Palais de Justice,
ARTHABASKAVILLE.
Arthabaskaville, 1er août 1865.

ORAISON FUNEBRE
DU
GENERAL DE LAMORICIERE
PRONONCÉE
PAR Mgr DUPANLOUP
EVEQUE D'ORLÉANS
DANS LA CATHÉDRALE DE NANTES
le 17 octobre 1865
AVEC PORTRAIT DU GENERAL.
A vendre à la Librairie du Journal des Trois-
Rivières.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANS
DE DEVINS.
Sont certainement le Remède le plus efficace pour
DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.
Essayez-les et soyez Convaincus.
Demandez les "PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALE."
DE DEVINS, et ne vous en laissez pas imposer par l'offre
d'une autre Préparation.
Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût.
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.
Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques
admises et recommandées par la Faculté Médicale comme
Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.
Chaque Boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que les in-
structions requises. On voudrait bien observer aussi que
ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des
lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefa-
çon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la
livre.
E. Préparées seulement et en vente, en Gros et en Dé-
tail chez
DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES,
Près le Palais de Justice,
MONTREAL.
N. B. — On fournit les Acheurs en Gros à raison d'un
escompte libéral.
Les Trois-Rivières, 28 juin 1865.

LONDON
CORPORATION
CONTRE LEFEU
ÉTABLIE PAR
Bureau Principal à Londres :
7, ROYAL EXCHANGE CORNHILL,
ET 7, PALL MALL,
JOHN ALEX. HANKEY, Esq., Governor.
BONAMY DOBREE, Jr., Esq.,
Sub-Governor.
Directeurs :
Nathaniel Alexander, Esq.
Jno. Alves Arbuthnot, Esq.
Richard Baggally, Esq.
Henry Bonham Bax, Esq.
James Blyth, Esq.
Edward Budd, Esq.
Edward Burmester, Esq.
Charles Crawley, Esq.
Sir Fred. Currie, Bart.
F. G. Dalgely, Esq.
John Entwistle, Esq.
Robt. Gillespie, Jr., Esq.
Harry George Gordon, Esq.
Edwin Gower, Esq.
A. C. Guthrie, Esq.
Louis Huth, Esq.
Charles Lyall, Esq.
John Ord, Esq.
Captain R. W. Pelly, R. N.
David Powell, Esq.
Alexander Trotter, Esq.
Wm. Bryce Watson, Esq.
Lestock Peach Wilson, Esq.
FONDS DEPOSES EN CANADA.....\$100,000.
Les Assurances sur toutes espèces de Propriétés sont effectuées à des taux modérés.
Les pertes sont payées aussitôt qu'établies d'une manière satisfaisante sans référence au Bureau Principal de Londres.
ROMEO H. STEPHENS,
Agent en Chef.
AGENCE DES TROIS-RIVIÈRES :
Bureau : Office de D. G. Labarre, Ecr., coin des rues Bonaventure et Hart.
GEO. E. HART,
Agent.
Les Trois-Rivières, 1 juin 1866.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE IMPERIALE
CONTRE LE FEU.
ÉTABLIE EN 1803.
Bureau en Chef :
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,
LONDRES.
Agence pour le Canada
64½ et 65 Rue St-François-Xavier,
MONTREAL.
CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ :
UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.
Les ASSURANCES contre les PERTES par le FEU s'effectuent aux conditions les plus favo-
rables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour
Polices ou les endossements.
WILLIAM HEBER RINTOUL,
Agent Général pour le Canada.
AGENCE DES TROIS-RIVIÈRES,
Rue St-Joseph, près du Palais de Justice,
SEVERE DUMOULIN, Agent
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865

ADRESSES D'AFFAIRES.
DE NIVERVILLE & BOURDAGES,
AVOCATS.
Rue Bonaventure, Trois-Rivières.
MM. De NIVERVILLE & BOURDAGES suivent les Circuits
de la Rivière du Loup et de St-François.
Les Trois-Rivières, 4 juillet 1865.

H. G. MALHIOT,
AVOCAT,
Rue Bonaventure.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

SEVERE DUMOULIN,
AVOCAT,
Rue St-Joseph, près du Palais de
Justice.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. B. O. DUMONT,
AVOCAT,
Bureau :—Rue Notre-Dame, vis-à-vis
LEGLISE PAROISSIALE.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. M. DESILETS,
AVOCAT,
Bureau et Residence, Rue Alexandre.
Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

HOULD & LOTTINVILLE,
AVOCATS,
RUE BONAVENTURE, PRÈS DE L'EGLISE
PAROISSIALE.
MM. Hould et Lottinville suivent les cours d'Arthabas-
ka et de St-François
Les Trois-Rivières, 13 février 1866.

ALFRED DESILETS,
AVOCAT,
Coin des Rues du Bord-de-l'Eau et St-Antoine.
Les Trois-Rivières, 1 mai 1866.

C. A. LA RUE,
AVOCAT,
Bureau : coin des Rues Hart et
Bonaventure.
Les Trois-Rivières, 2 février 1866.

JAS. BARNARD,
ARPEUTEUR PROVINCIAL.—DUMONDVILLE.
9 Janvier 1866.

AUGUSTIN DESROCHER
HUISSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE,
ARTHABASKAVILLE.
4 Janvier 1866.—Gm.

FABIEN BOISVERT,
ARPEUTEUR PROVINCIAL,
BECAUCOUR.
1er Septembre 1865. Gm

SALSEPAREILLE DE BRISTOL
(En bouteilles d'une pinte.)



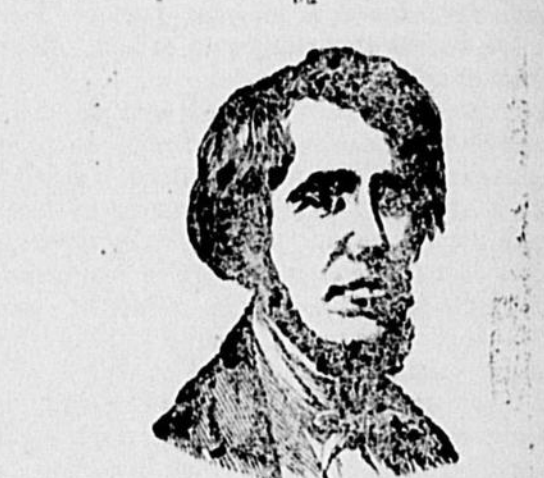
Le grand Purificateur du sang!

PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉ durant le
printemps et l'été, lorsque le sang est épuisé, la circu-
lation difficile et que les humeurs du corps deviennent
malsaines par leurs sécrétions dans la peau durant les mois
d'hiver. Ce puissant désinfectant nettoie toutes les parties du
système et devrait être pris tous les jours comme boisson
diurétique pour ceux qui sont malades ou qui veulent
éloigner les maladies. C'est la seule véritable prépara-
tion pour la guérison permanente des cas les plus dange-
reux parmi les maladies suivantes :

Serofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo
pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.
C'est aussi un remède sans parallèle pour les
Rhumes, Enflures Blanches, Névralgie, Débilité
générale du système Nerveux, Perte de l'Appé-
tit, Langueurs, Etourdissements et toutes les
Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes,
Fièvres Biliéuses, Jaunisses, etc., etc.

On garantit que c'est la préparation la plus pure et la
plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille de
Honduras, et c'est la seule qui puisse guérir les maladies
syphilitiques dans leurs formes les plus dangereuses.
C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on
puisse compter pour la guérison de toutes les maladies oc-
casionnées par l'état impur du sang et particulièrement les

Pilules Végétales et Sucrees



BRISTOL,

Le Grand Remède à toutes les maladies du
Foie, de l'Estomac et des Intestins,

Placé en file et pouvant résister à tous les climats.
Ces Pilules sont préparées expressément pour agir si-
multanément, avec le Grand Purificateur de Sang, LA
SALSEPAREILLE DE BRISTOL, dans tous les cas où
la maladie se trouve dans l'impureté du sang. Les mala-
des n'ont pas besoin de désespérer. Sans l'influence de ces
deux GRANDS REMÈDES, les maladies qui ont été consi-
dérées jusqu'à présent comme incurables disparaissent
promptement et infailliblement. Dans les maladies réci-
vantes, ces pilules sont le meilleur remède qui ait jamais
existé :

DYSPEPSIE, OU INDIGESTION, MALADIES
DU FOIE, CONSTIPATION, MAL DE
TÊTE, HYDROPIQUE, ETC.

Seuls propriétaires : **LASKAN & KEMP, New-York.**
Vendues partout, chez tous les marchands de médicaments.
Les Trois-Rivières, 29 juin 1865.

ESSAIS POETIQUES

PAR
LEON PAMPHILE LEMAY.

ÉDITION DE LUXE, in 8°.....\$1 00
" IN-SEIZE..... 60

En vente chez les libraires et chez l'Éditeur
G. E. DESBARATS.
Québec, 13 Septembre 1865.



LOUIS SARAZIN
FORGERON,
Rue St-Philippe.

TIENT constamment un assortiment de COUCHET-
TES EN FER de toute sorte qu'il vend à des prix
très-modérés.
Il exécutera avec soin toute commande qu'on voudra
bien lui confier à des conditions très-libérales
Les Trois-Rivières, 30 mai 1865.

CONDITIONS.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les **Mardi**
et **Vendredi** de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour douze mois.....\$2.50
" six ".....1.25
Pour les États-Unis.....\$3.00 en Or.
Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.
Toute personne qui voudra discontinuer son abon-
nement devra en donner avis un mois avant l'expiration de
son semestre.

Tarif des Annonces :

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes :
Six lignes, première insertion.....\$0.50
Chaque insertion subséquente.....0.12
Dix lignes et au-dessous, première insertion...0.60
Chaque insertion subséquente.....0.17
Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes, pre-
mière insertion.....0.08
Chaque insertion suivante, par ligne.....0.02
Une remise libérale est accordée pour les annonces à
long terme.

Toute correspondance, etc., doit être munie d'une
signature responsable.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
DUFRESNE & FRÈRES,
ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES,
à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés
franco.